

# REGLES d'ACCES et de PARTICIPATION aux COMPETITIONS dans la LIGUE GRAND EST

MàJ le 03/09/2024

Document à l'intention des acteurs des compétitions dans le Grand Est : grimpeurs, clubs, établissements affiliés, comités territoriaux.

Le document « Règles d'accès et de participation aux compétitions dans la Ligue Grand Est » reprend pour l'année sportive de référence les règles des compétitions en vigueur dans la Ligue Grand Est. Il découle des règles fédérales actualisées, et est amené à être modifié si jamais celles devaient également évoluer. En cas d'incertitude, ce sont les règles nationales qui font foi.

De manière générale, les compétitions de niveau territorial organisées dans le Grand-Est sont ouvertes en Open et donnent lieu à un classement scratch (en plus du classement officiel détaillé dans les parties suivantes). Elles peuvent parfois être ouvertes en Open aux U14, aux vétérans et aux sportifs porteurs d'un handicap.

Ces compétitions labellisées « officielles » permettent aux concurrents licenciés FFME de comptabiliser des points dans le classement national permanent établi par catégorie et par discipline. Evoluant tout au long de la saison, ce classement permet notamment d'accéder aux différentes étapes des Coupes de France de bloc et de difficulté.

## SOMMAIRE

### POINTS IMPORTANTS DU REGLEMENT NATIONAL

#### Le CIRCUIT des CHAMPIONNATS

- Fiche 1 : Le championnat U12 et U14
- Fiche 2 : Les championnats jeune et senior
- Fiche 3 : Le championnat vétéran
- Fiche 4 : Le championnat handisport

#### La COUPE de la LIGUE GRAND EST

#### Les CONDITIONS d'INSCRIPTION et de PARTICIPATION aux COMPETITIONS

## POINTS IMPORTANTS DU REGLEMENT NATIONAL

### Certificat médical

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les jeunes.

Il reste obligatoire pour les compétiteurs de 18 ans et plus à partir de la ½ finale du championnat de France, et les Coupes de France.

### Accréditation des coachs

L'inscription au titre de coach à une compétition est subordonnée à une demande préalable validée par le Département Compétition.

L'intéressé devra remplir une fiche de demande d'inscription valable pour une saison sportive et disponible sur le site internet de la FFME, qui devra être obligatoirement visée par le club ou la Ligue selon (tampon et signature). Cette demande, doit être faite soit entre le 1er septembre et le 31 octobre 2024, soit entre le 1er et le 31 janvier 2025. Les demandes seront traitées du lundi au vendredi (sauf jours fériés) pendant les heures ouvrables (8h – 17h, heure de Paris). Toute demande reçue hors périodes indiquées ci-dessus ne sera pas traitée.

Chaque club ou équipe est autorisé à inscrire deux coachs jusqu'à quatre compétiteurs présents à la compétition, et trois à partir de cinq compétiteurs. Il leur est accordé le libre accès au site de la compétition. Ces personnes sont citées nommément sur le formulaire d'inscription et doivent présenter leur licence en cours de validité en même temps que les compétiteurs qu'ils accompagnent au moment de l'accueil officiel. Pour des raisons de sécurité, le Président du jury pourra réduire ces nombres.

Un coach par ligue peut être inscrit hors des quotas clubs

Les coachs des pôles France et espoirs peuvent être inscrits hors des quotas clubs.

### Compétitions promotionnelles / officielles

Les compétitions promotionnelles peuvent être inscrites en compétition officielle à condition d'avoir un PDJ et un chef ouvrier officiels.

Cela permettra aux compétiteurs d'inscrire des points.

Cela est particulièrement important pour les U14 2<sup>ème</sup> année, qui pourront ainsi engranger des points, en vue de leur passage en U16 et ainsi intégrer les Coupes de France plus facilement.

### Nous vous invitons vivement à consulter l'intégralité des textes officiels :

<https://www.ffme.fr/escalade/competition/textes-et-reglements-competitions-escalade/>

## Le CIRCUIT des CHAMPIONNATS

### Le CIRCUIT des CHAMPIONNATS

### Fiche 1 : Le Championnat U12 et U14

Le championnat U12 et U14

- se déroule en format combiné
- réunit les 3 disciplines : vitesse, bloc et difficulté

### Les Championnats départementaux U12 et U14

Il n'est pas organisé de Championnats départementaux pour les catégories U12 et U14.

### Le Championnat régional U12 et U14

Le championnat régional U12 et U14 est une épreuve qualificative pour les championnats de France U12-U14.

Peuvent participer : tous les concurrents des catégories U12 et U14 licenciés dans la Ligue Grand Est, répondant aux critères d'inscription (voir page 10).

### Le Championnat de France U12 et U14

#### Règles d'accès au championnat de France U12 et U14

Les compétiteurs du Grand Est doivent se qualifier via le championnat régional organisé par la Ligue Grand Est.

#### Qualifications au championnat de France U12 et U14

Le championnat régional se déroule au format combiné avec 3 épreuves (Bloc, Difficulté, Vitesse).

Les vainqueurs de chaque discipline ainsi que le vainqueur du combiné, sont qualifiés au championnat de France. En cas de doublon, on descend dans le classement du combiné.

En plus, la Ligue Grand Est dispose d'un quota de qualifiés par catégorie. Ces quotas sont attribués sur le classement du combiné régional.

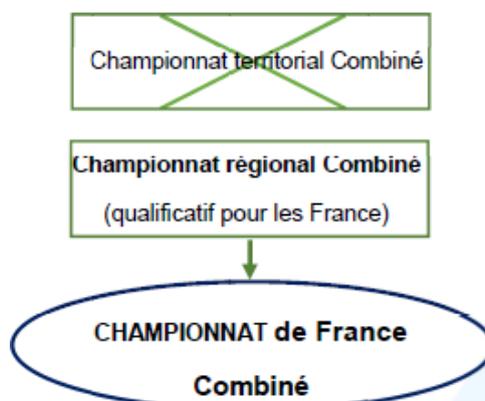
Les quotas d'accès aux championnats de France U12 et U14 sont établis chaque année et font l'objet d'une publication fédérale officielle.

**IMPORTANT :** *Les concurrents qualifiés qui ne pourraient pas participer au championnat de France doivent impérativement, dans les 8 jours suivants la compétition, informer par mail la commission compétition de la Ligue Grand Est (competition@grandest.ffme.fr) afin d'attribuer la place au grimpeur suivant.*

#### Les qualifiés directs au championnat de France U12 et U14

Les qualifiés directs s'ajoutent aux quotas :

- les vainqueurs du championnat de France U12 et U14 de l'année N-1 y compris s'ils changent de catégorie
- le champion régional en titre de chaque catégorie.



**Les championnats de bloc et de difficulté jeune (U16 ; U18 et U20) et senior**

Toutes les informations présentées ci-dessous s'appliquent au championnat de bloc ET au championnat de difficulté des catégories jeune et senior.

**Les championnats territoriaux de bloc et de difficulté**

Il sera organisé à minima 2 championnats territoriaux par discipline sur le territoire de la ligue qui seront accessibles à tous les licenciés de la Ligue.

**Règles d'accès**

Tous les concurrents répondant aux critères de participation (voir p.10), peuvent s'inscrire aux championnats territoriaux.

**Le classement**

Un classement scratch par catégorie sera établi à l'issue de chaque compétition

**Les championnats régionaux de bloc ou de difficulté**

Le championnat régional de bloc est qualificatif pour la ½ finale A du championnat de France de bloc.

Le championnat régional de difficulté est qualificatif pour la ½ finale A du championnat de France de difficulté.

**Règles d'accès**

Il n'y a pas de quota pour accéder au championnat régional Grand-Est de bloc, ni au championnat régional Grand-Est de difficulté (Codir Ligue Grand Est du 12-05-2018).

Peuvent participer : tous les concurrents jeunes et seniors licenciés FFME de la Ligue Grand Est qui :

- répondent aux critères d'inscription (voir page 10)

**et**

- **ont participé au championnat territorial de leur choix pour chaque discipline.**

Pour les U18 et U 20 surclassés, lorsque le championnat territorial jeune de leur catégorie et le championnat territorial sénior se déroulent le même week-end, seule la participation au championnat territorial sénior est nécessaire pour pouvoir concourir au championnat régional sénior et au championnat régional jeune. L'organisateur du championnat territorial peut alors imposer aux surclassés souhaitant concourir en catégorie sénior, de ne pas participer au championnat territorial jeune.

Toute demande de dérogation aux règles de qualification énoncées devra être adressée à la Ligue (competition@grandest.ffme.fr) 10 jours avant le championnat régional de la discipline. Cette demande se fera par lettre de motivation, signée par le compétiteur, ses parents s'il est mineur, et le président du club, accompagnée des justificatifs nécessaires. La commission compétition de la Ligue est souveraine pour accepter ou non la demande.

**Pré-qualifiés aux championnats régionaux Grand-Est bloc et difficulté**

Les compétiteurs répondant aux critères suivants bénéficient d'une qualification directe aux championnats régionaux, à savoir :

- a) Compétiteurs qualifiés directement à un championnat de France dans une discipline (à l'exception des jeunes qualifiés via le classement Coupe de France) ;
- b) Compétiteurs sélectionnés en équipe de France la saison précédente ou en cours (jeunes ou seniors, sans condition de résultat particulier) ;
- c) Compétiteurs qualifiés directement à la ½ finale du championnat de France de la discipline ;
- d) Champions régionaux de la discipline en titre y compris s'ils changent de catégorie ;
- e) Les **compétiteurs** régionaux classés dans les 20 premiers du classement national de la discipline de l'année précédente, y compris s'ils changent de catégorie.
- f) Les compétiteurs régionaux U18 et U20 surclassés et pré-qualifiés à la ½ finale A du championnat de France jeune ou au championnat de France jeune de la discipline, sont pré-qualifiés au championnat régional Grand-Est sénior de la discipline.

NB : Les compétiteurs pré-qualifiés au championnat régional sont vivement incités à participer aux différentes étapes des circuits de la Coupe de la Ligue et de la Coupe de France. En effet les championnats territoriaux et les Coupes de France permettent d'engranger des points dans les classements nationaux en début de saison et ainsi se pré-qualifier pour la ½ finale du championnat de France

### Classement

Un classement par catégorie des concurrents licenciés dans la région Grand-Est est établi à l'issue de la compétition. Il permet d'obtenir la liste des qualifiés pour la ½ finale A du championnat de France de la discipline concernée.

### Les ½ finales des championnats de France et championnats de France de bloc ou de difficulté

Pour la ½ finale A du championnat de France de bloc, les concurrents du Grand-Est doivent se qualifier via le championnat régional de bloc organisé par la Ligue Grand Est.

Pour la ½ finale A du championnat de France de difficulté, les concurrents du Grand Est doivent se qualifier via le championnat régional de difficulté organisé par la Ligue Grand Est.

### Quotas d'accès

La Ligue Grand Est dispose d'un quota de qualifiés par discipline et par catégorie.

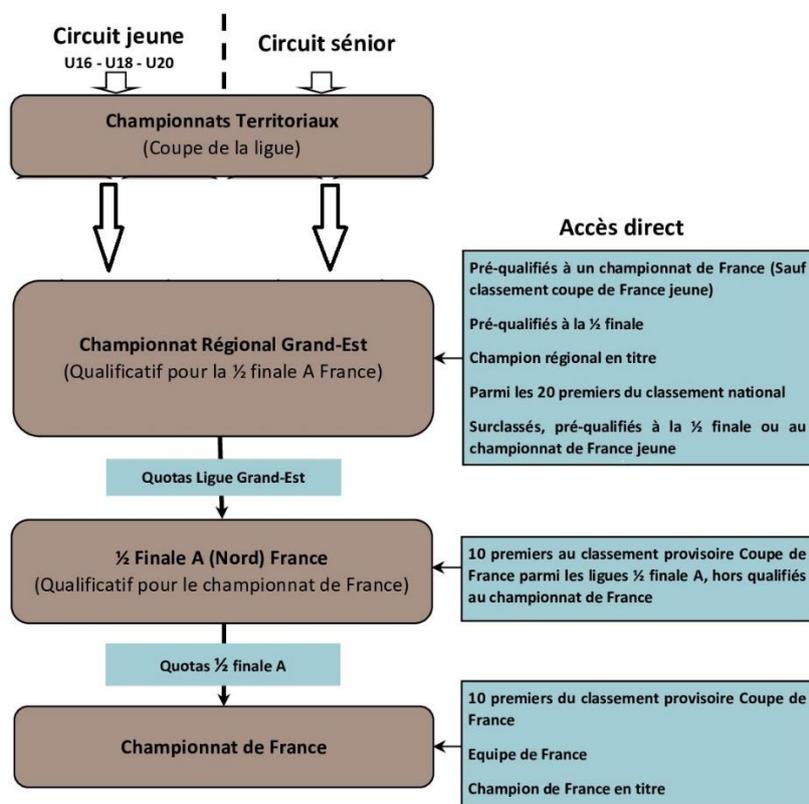
Les quotas sont établis chaque année et font l'objet d'une publication fédérale officielle.

**IMPORTANT :** Les concurrents qualifiés qui ne pourraient pas participer à la ½ finale A du championnat de France, doivent impérativement, dans les 5 jours suivants la compétition, informer par mail la commission compétition de la Ligue Grand Est ([competition@grandest.ffme.fr](mailto:competition@grandest.ffme.fr)) afin d'attribuer la place au concurrent suivant.

### Les qualifiés directs

Les listes de qualifiés directs aux différents ½ finales et championnats de France sont établies en cours de saison et font l'objet d'une publication fédérale officielle.

Les qualifiés directs s'ajoutent aux quotas.



### Les championnats de vitesse jeune (U16 ; U18 et U20) et senior

### Les championnats territoriaux de vitesse

Il n'est pas organisé de championnats départementaux de vitesse.

### Le championnat régional de vitesse

Il n'est pas organisé de championnat régional de vitesse pour la saison 2024 / 2025.

### Le championnat de France de vitesse

#### Règles d'accès

Il n'y a pas de quota d'accès au championnat de France de vitesse.

Peut participer au championnat de France de vitesse, tout concurrent qui :

- répond aux critères d'inscription (voir p.10)

**et**

- a participé durant la saison en cours :

- à un championnat régional de vitesse : celui de sa Ligue d'appartenance s'il a été organisé, ou celui d'une autre Ligue le cas échéant,

**ou**

- à une étape de la Coupe de France de vitesse

Les informations ci-dessous valent pour les disciplines de bloc et de difficulté.

#### Les championnats territoriaux et régionaux de bloc et de difficulté

##### Règles d'accès

Les concurrents vétérans, répondant aux critères d'inscription (voir point 3) peuvent participer à l'ensemble des compétitions de bloc et de difficulté organisés dans Ligue Grand Est ouvertes à la catégorie vétéran.

Lorsque le concurrent ne dispose pas de licence FFME, il peut participer avec une licence découverte valable pour une seule compétition. Il apparaîtra alors uniquement dans le classement Open de la compétition.

##### Classement

En fonction du nombre de concurrents vétérans il peut être, conformément aux règles fédérales, établi un classement vétéran 1 et un classement vétéran 2.

#### Les championnats de France de bloc et de difficulté

Les concurrents vétérans femmes et vétérans hommes, répondant aux critères d'inscription (voir point 3) peuvent participer directement aux championnats de France de bloc et de difficulté (sans condition de quota, de participation aux compétitions territoriales ou régionale et sans épreuve qualificative).

Il n'existe ni quota ni phases qualificatives pour l'accès et la participation aux différentes phases du championnat handisport.

Le Président de Jury de la compétition, en concertation avec le chef ouvrier, apprécie la possibilité de l'accueil des concurrents en situation de handicap lors des championnats territoriaux et régionaux et met en place les conditions de leur participation le cas échéant.

## Les COUPES de la LIGUE GRAND EST

### Organisation générale

Compte tenu de la réorganisation des championnats territoriaux, il a été décidé, pour la saison 2024 / 2025 de n'établir qu'un seul classement, incluant tous les championnats territoriaux de bloc et de difficulté.

### Règles d'accès

Tous les concurrents, répondant aux critères d'inscription et de participation (voir point 3), peuvent s'inscrire aux étapes de la Coupe de la Ligue Grand Est.

## Les classements de la Coupe de la Ligue Grand Est

### Le classement annuel individuel

Le classement annuel individuel est établi par catégorie :

Sont intégrés dans le classement de chaque Coupe :

- les concurrents des catégories jeune et senior
- les concurrents licenciés dans un club ou un établissement affilié de la Ligue Grand Est
- les concurrents ayant participé à au moins une étape dans chaque discipline.

*Ex : Léonie, pour être intégrée dans le classement individuel Coupe de la Ligue doit avoir participé à au moins 1 championnat territorial de bloc et 1 championnat territorial de difficulté.*

### Modalités du classement individuel

Les concurrents gagnent des points en fonction de leur classement à chaque étape, selon la répartition ci-après jusqu'à la trentième place (au-delà, aucun point n'est gagné) :

Seuls les licenciés d'un club ou d'un établissement affilié de la Ligue Grand Est sont pris en compte pour ce classement.

1 <sup>ère</sup> place : 100 points	9 <sup>ème</sup> place : 37 points	17 <sup>ème</sup> place : 18	25 <sup>ème</sup> place : 6
2 <sup>ème</sup> place : 80	10 <sup>ème</sup> place : 34	18 <sup>ème</sup> place : 16	26 <sup>ème</sup> place : 5
3 <sup>ème</sup> place : 65	11 <sup>ème</sup> place : 31	19 <sup>ème</sup> place : 14	27 <sup>ème</sup> place : 4
4 <sup>ème</sup> place : 55	12 <sup>ème</sup> place : 28	20 <sup>ème</sup> place : 12	28 <sup>ème</sup> place : 3
5 <sup>ème</sup> place : 51	13 <sup>ème</sup> place : 26	21 <sup>ème</sup> place : 10	29 <sup>ème</sup> place : 2
6 <sup>ème</sup> place : 47	14 <sup>ème</sup> place : 24	22 <sup>ème</sup> place : 9	30 <sup>ème</sup> place : 1
7 <sup>ème</sup> place : 43	15 <sup>ème</sup> place : 22	23 <sup>ème</sup> place : 8	31 <sup>ème</sup> place ... : 0
8 <sup>ème</sup> place : 40	16 <sup>ème</sup> place : 20	24 <sup>ème</sup> place : 7	

*Ex : Léonie a terminé 6<sup>ème</sup>, puis 1<sup>ère</sup>, puis 10<sup>ème</sup> : elle cumule 181 points pour l'année.*

Les points gagnés par des compétiteurs ex aequo sont calculés en effectuant la moyenne des points des places concernées. Exemple : 3 premiers ex-æquo marqueront  $(100+80+65)/3 = 82...$  au lieu de 100 chacun.

La remise des prix aux 3 premiers du classement de la coupe de la ligue se fera lors du championnat de ligue de difficulté.

### **Le classement annuel club et établissement affilié**

Le classement club intègre les catégories de concurrents U16 à senior et leurs résultats dans les 2 disciplines.

Le classement est établi en additionnant les points annuels des 2 meilleures filles et des 2 meilleurs garçons dans chaque discipline (soit un cumul de 8 performances).

A noter qu'il peut arriver qu'un même concurrent apparaisse dans ce classement au titre du bloc et de la difficulté. Par contre, pour un concurrent évoluant dans deux catégories différentes (cas des surclassés), il ne sera tenu compte que de son meilleur cumul dans chaque discipline.

*Ex : Léonie a participé en bloc en U20 et en sénior. Elle a cumulé 180 points en U20 et 200 points en sénior. Seuls les points cumulés en sénior seront pris en compte (même si ses 180 points en U20 sont supérieurs à ceux des autres filles de son club).*

### **Sont intégrés dans le classement club et établissement affilié de la Coupe de la Ligue :**

- 1) les clubs et établissements affiliés appartenant à la Ligue Grand Est
- 2) les clubs et établissements affiliés ayant participé activement à la bonne organisation d'au moins 4 compétitions différentes\* soit :
  - en présentant des juges diplômés ou stagiaires, à jour de leur licence,
  - en présentant un PDJ diplômé ou stagiaire, à jour de sa licence
  - en présentant un secrétaire sportif, à jour de sa licence

Les clubs ou établissements affiliés ayant accueilli une compétition se verront attribuer une participation qui peut se cumuler au critère 2.

*\* Les compétitions prises en compte sont les championnats territoriaux qui constituent la coupe de la Ligue, ainsi que les championnats régionaux (bloc, diff et U12/U14) de la saison.*

La remise des prix aux 3 premiers clubs se fera lors de l'AG de Ligue de l'année suivante. Seuls les clubs et établissements affiliés effectivement présents recevront leur prix.

## Les CONDITIONS d'INSCRIPTION et de PARTICIPATION aux COMPETITIONS

### Catégories de compétiteurs saison 2024/2025

Catégorie	Âges en 2025	Année de naissance
U8	6 et 7 ans	2018 et 2019
U10	8 et 9 ans	2016 et 2017
U12	10 et 11 ans	2014 et 2015
U14	12 et 13 ans	2012 et 2013
U16	14 et 15 ans	2010 et 2011
U18	16 et 17 ans	2008 et 2009
U20	18 et 19 ans	2006 et 2007
Senior	20 à 39 ans	De 2005 à 1986
Vétéran	40 ans et plus	1985 et avant

### Conditions d'inscription et de participation

- disposer d'une **licence FFME** annuelle  
*ou*  
être **licencié UNSS** inscrit par l'AS de son établissement scolaire (jusqu'au niveau du championnat territorial)
- pour les mineurs disposer d'une **autorisation parentale de prélèvement** lié au contrôle antidopage **et** d'une **autorisation parentale pour participer à la compétition**
- à titre dérogatoire, une licence découverte peut être suffisante pour un concurrent vétéran et pour une seule compétition.
- correspondre à l'une des catégories engagées sur la compétition  
*et*  
pour les **concurrents surclassés** disposer de l'autorisation de sur-classement validée par la Fédération nationale.
- **s'acquitter des droits d'inscription** soit directement auprès de l'organisateur de la compétition, soit par paiement internet sur le site de la FFME (obligatoire pour les championnats régionaux toutes catégories et disciplines).  
Les droits d'inscription sont augmentés de 20 euros pour les détenteurs de licence hors club.